

- fibbc

Tout travail mérite salaire et nous partageons l'idée du coût réel d'une information de qualité. Cependant il faudrait que les éditeurs comprennent que la bibliothèque publique n'est pas le lieu où il faut venir chercher des rentrées supplémentaires en temps de crise. Les moyens dont dispose cette structure sont, faut-il le rappeler, très faibles dans notre Communauté contrairement aux investissements importants des pouvoirs publics dans des pays proches. La démarche des bibliothèques s'inscrit dans le cadre d'une lutte contre toutes les exclusions et également dans un processus d'action contre l'exclusion numérique. Ces dernières constituent une nouvelle réalité qui se traduit par de nouvelles inégalités face au travail, à la consommation, à l'information et à la participation civique. En Wallonie, 71% des diplômés de l'enseignement supérieur ou universitaire disposent d'un accès Internet contre 49% pour les diplômés du secondaire supérieur et 8% pour les personnes qui n'ont aucun diplôme primaire ou qui sont sans diplôme.

La FIBBC pense qu'il faut aider les bibliothèques à l'acquisition des documents électroniques indispensables. Il faut négocier pour elles un droit d'accès aux grands réseaux documentaires et aux pools de journaux et de revues. Pour la FIBBC, le soutien de la Communauté française à la presse périodique par des aides financières importantes doit permettre, au départ des bibliothèques publiques, un accès privilégié des citoyens à la presse en ligne. Ne perdons pas de vue que dans les bibliothèques aucune rétribution ne doit être payée pour consulter les livres et revues. Il doit en être de même pour la consultation de l'information numérique. Cette action au service des jeunes et des adultes au départ des bibliothèques aiderait à mieux faire connaître les ressources de la presse et donc assurerait sa promotion.